



**VADE-MECUM 2018**

**COMITE DEPARTEMENTAL**

**de GOLF du MORBIHAN**

**Comité Départemental**

**Siège social** : Golf de Val Quéven    Kerruisseau    56530 QUEVEN

**Email** : [golfcd56@gmail.com](mailto:golfcd56@gmail.com)

## **COORDONNEES DES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES**

### **GOLF BLUE GREEN BADEN-VANNES**

Kernic 56870 Baden  
02 97 57 18 96  
[baden@bluegreen.com](mailto:baden@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[golf.de.baden@wanadoo.fr](mailto:golf.de.baden@wanadoo.fr)  
09 64 17 97 15

### **GOLF DE BELLE-ISLE**

Route des Poulains 56360 Sauzon  
02 97 31 64 65  
[golfbelleisle@wanadoo.fr](mailto:golfbelleisle@wanadoo.fr)

**GOLF DE CADEN**  
Le Four Bourdin 56220 Caden  
02 97 66 11 81  
[welcome@golfdecaden.com](mailto:welcome@golfdecaden.com)

**Association sportive**  
[asgolfcad@gmail.com](mailto:asgolfcad@gmail.com)

### **GOLF DU LAC AU DUC**

Le Lac au duc 56800 Ploermel  
02 97 72 37 20  
[ploermel@bluegreen.com](mailto:ploermel@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[contact@as-golf-lacauduc.com](mailto:contact@as-golf-lacauduc.com)

### **GOLF BLUE GREEN PLOEMEUR-OCEAN**

Saint Jude-Kerham 56270 Ploemeur  
02 97 32 81 82  
[ploemeur@bluegreen.com](mailto:ploemeur@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[a.s.golf.ploemeur@wanadoo.fr](mailto:a.s.golf.ploemeur@wanadoo.fr)  
02 97 32 80 50

### **GOLF DE QUIBERON**

Résidence du Goulvars BP 30118 - 56140 Quiberon  
06 03 93 1128  
[golfquiberon@live.fr](mailto:golfquiberon@live.fr)

### **GOLF BLUE GREEN RHUYS-KERVER**

Domaine de Kerver 56730 St Gildas de Rhuy  
02 97 45 30 09  
[rhuyskerver@bluegreen.com](mailto:rhuyskerver@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[asgolf.rhuys@wanadoo.fr](mailto:asgolf.rhuys@wanadoo.fr)  
02 97 45 36 48

### **GOLF DE RIMAISON**

56310 Bieuzy les eaux  
02 97 27 74 03  
[golferimaison@gmail.com](mailto:golferimaison@gmail.com)

**Association sportive**  
[golfrimaison@aol.com](mailto:golfrimaison@aol.com)

### **GOLF BLUE GREEN SAINT-LAURENT**

Ploëmel 56400 Auray  
02 97 56 85 18  
[st.laurent@bluegreen.com](mailto:st.laurent@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[assl@wanadoo.fr](mailto:assl@wanadoo.fr)  
02 97 56 88 00

### **GOLF BLUE GREEN VAL QUEVEN**

Kerruisseau 56530 Quéven  
02 97 05 17 96  
[valqueven@bluegreen.com](mailto:valqueven@bluegreen.com)

**Association sportive**  
[as.golf.queven@wanadoo.fr](mailto:as.golf.queven@wanadoo.fr)  
02 97 05 37 85



## SOMMAIRE

<b>REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS</b>	
<b>CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES Filles et Garçons</b>	<b>Pages 4 &amp; 5</b>
<b>CHAMPIONNAT INDIVIDUEL Dames et Messieurs</b>	<b>Page 6</b>
<b>CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS Dames et Messieurs</b>	<b>Page 7</b>
<b>REGLEMENT MINI-TOUR</b>	
<b>REGLEMENT MINI-TOUR Filles et Garçons</b>	<b>Page 8</b>
<b>CAHIER DES CHARGES DES MINI-TOURS</b>	<b>Page 9</b>
<b>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU MORBIHAN PAR EQUIPES MIXTE</b>	
<b>REGLEMENT</b>	<b>Page 10</b>
<b>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U10-U12 DES ECOLES DE GOLF</b>	
<b>REGLEMENT (PROJET)</b>	<b>Page 11</b>

## CALENDRIER DEPARTEMENTAL 2018

### *CHRONOLOGIQUE*

<b>11 mars</b>	Championnat du Morbihan par équipes mixte	<b>Val Quéven</b>
<b>7-avril</b>	Mini-tour n°1	<b>Rhuys Kerver</b>
<b>10 avril</b>	Championnat individuel Seniors Dames & Messieurs	<b>Rhuys Kerver</b>
<b>14-15 avril</b>	Championnat individuel jeunes – mini-tour 2 & 3	<b>Saint-Laurent</b>
<b>5 mai</b>	Mini-tour n°4	<b>Ploemeur-Océan</b>
<b>2 juin</b>	Championnat Individuel Dames & Messieurs	<b>Baden-Vannes</b>
<b>A définir</b>	<b>Championnat U10 – U12 des écoles de golf</b>	<b>A définir</b>

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

« JEUNES »

**Samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 au Golf de Saint-Laurent**

Qualificatif (sauf pour les U8, U10 et U18), avec les 2 « mini-tours » de qualification, organisés par le Comité départemental, pour le championnat de Bretagne des jeunes les 26 et 27 mai au golf de Dinard.

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" et le vade-mecum des Jeunes de l'année en cours.  
Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

### CATEGORIES D'AGES

Garçons et filles nés en 2000 et après, licenciés FFG dans le département, certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription.

U 18 Cadets garçons et filles	nés en	2000-2001
U 16 Minimes garçons et filles	nés en	2002-2003
U 14 Benjamins garçons et filles	nés en	2004-2005
U 12 garçons et filles	nés en	2006 et après
U 10 garçons et filles	nés en	2008 et 2009
U 8 garçons et filles	nés en	2010 et après

### FORMULE DE JEU

- Stroke play brut sur 36 trous / 18 trous par jour pour U18, U16, U14 et U12
- Stroke ford brut sur 9 trous par jour pour U10 et U8 d'index >45

### CRITERES DE PARTICIPATION

- U 18 Cadets : index <18,5
- U 16 Minimes garçons : index <18,5
- U 14 Benjamins : index <26,5
- U 12 garçons et filles : index ≤ 45
- U 10 et U 8 garçons et filles : index >45 et **≤ 54**
- U 16 Cadettes : index <26,5
- U 16 Minimes filles : index <26,5
- U 14 Benjamins : index <35,5

Il n'y aura aucune dérogation possible pour les limites d'index.

Les U10 et U8 garçons et filles d'index ≤ 45 disputeront le championnat U12 sur 2 fois 18 trous.

### REPERES DE DEPARTS

U 18 Cadets :	repère blanc	U 18 Cadettes :	repère bleu
U 16 Minimes garçons :	repère blanc	U 16 Minimes filles :	repère bleu
U 14 Benjamins :	repère jaune	U 14 Benjamins :	repère rouge
U 12 garçons :	repère orange	U 12 filles :	repère violet
U10 et U8 garçons et filles (index >45):	Repères avancés (1975 et 1640 mètres maximum)		

### CLASSEMENT POUR LE TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

- Addition des scores des 2 journées.
- En cas d'égalité : le classement sera établi en utilisant le départage « RMS », Exception pour la 1<sup>ère</sup> place : Play Off en trou par trou

### ORGANISATION ET HEURES DE DEPARTS

- Le 1<sup>er</sup> jour dans l'ordre croissant des index et par catégories
- Le 2<sup>ème</sup> jour dans l'ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> jour et par catégories

## GESTION INFORMATIQUE DE LA COMPETITION

→ Le CD56 a la charge d'organiser la compétition (Inscriptions, départs, saisie des scores, proclamation et publication des résultats).

## CONDITIONS PARTICULIERES (voir Vade-mecum 2018)

**Epreuve "non-fumeur"** : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

**Chariot électrique** : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

**Cadets** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

**Accompagnateurs** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

**Moyens de déplacements** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

**Téléphone portable** : Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs.

1. Utilisation dans le but d'obtenir une aide au jeu : Disqualification (Règle 14-3)
  2. Utilisation dans les conditions autorisées par les Règles mais gênant les autres compétiteurs
- 1ère infraction : Avertissement officiel
  - 2ème infraction : Disqualification (infraction grave à l'étiquette).

## QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Le nombre de qualifiés est fonction des résultats et des participants par catégories.

Ce nombre sera déterminé par "l'Equipe Technique Régionale" (E.T.R.).

Le classement de la qualification se fera à partir des 2 journées du championnat départemental et des 2 « mini tours » de qualification.

Pour ce classement le total brut des 3 meilleures cartes sera retenu.

**Wilds-cards** : à titre exceptionnel L'ETR se réserve le droit de repêcher un joueur non qualifié qui n'a pas pu participer à une ou plusieurs épreuves parce qu'il a joué une **compétition golfique d'une catégorie supérieure** (grand-prix, divisions adultes, une sélection, ...), une raison médicale justifiée et agréée par la commission sportive de la Ligue de Bretagne, un séjour scolaire à l'étranger, etc...

## INSCRIPTIONS

Par Extranet par l'intermédiaire des Clubs

**RAPPEL : LES U8 ET U10 d'index inférieurs à 46 devront être inscrits en U12**

**Date limite d'inscription : 5 jours pleins avant le 1<sup>er</sup> jour de l'épreuve**

En cas de problème d'inscription contactez Patrick Piriou au 06 30 15 26 94

➤ **Droit d'engagement** : gratuit.

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

## Samedi 2 juin 2018 Golf de BADEN-VANNES

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

- aux joueuses et joueurs licenciés d'un Club du Morbihan et/ou licencié « Bretagne » et domiciliés dans le département du Morbihan, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription.**
- **Nombre d'inscrits limité à 110.** Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par l'ordre des index.
- **Compétition NON FUMEUR**

### FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

**Messieurs :** Repères blancs      1<sup>ère</sup> série: index jusqu'à 8,4  
2<sup>ème</sup> série: index compris entre 8,5 et 18,4  
3<sup>ème</sup> série: index compris entre 18,5 et 26,4

L'index pris en compte est celui à la date de clôture de l'inscription

**Dames :** Repères bleus      1<sup>ère</sup> série: index jusque 11,4  
2<sup>ème</sup> série: index compris entre 11,5 et 26,4

Ordre des départs : dans l'ordre décroissant des index et par séries (3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> puis 1<sup>ère</sup>).  
Aucun départ mixte. 1<sup>er</sup> départ à 8h00

### Qualifiés pour le Championnat de Bretagne individuel :

Messieurs : les **20** meilleurs scores et aequo des deux premières séries confondues

Dames : les **6** meilleurs scores et aequo des deux séries confondues

Les joueuses et joueurs "élites catégorie 0, 1 et 2" sont qualifiés d'office, ainsi que des joueurs qui ont participé aux championnats de Bretagne de l'année précédente et qui n'ont pas pu participer à ce championnat départemental parce qu'ils ont joué une **compétition golfique d'une catégorie supérieure** (grand-prix, divisions adultes, etc...)

### ENGAGEMENT

**DROITS D'ENGAGEMENT : 22 Euros** pour les adultes, **10 Euros** pour les moins de 20 ans.  
Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf du Morbihan

### **MODALITES des INSCRIPTIONS :**

L'inscription se fait par l'extranet (tous les clubs sont automatiquement inscrits)

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le mardi précédent l'épreuve à 14H00  
En cas de problème d'inscription contactez Patrick Piriou au 06 30 15 26 94

### PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 30 minutes après la fin de l'épreuve.

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL SENIORS DAMES et SENIORS MESSIEURS 1 et 2 10 AVRIL 2018 au Golf de RHUYS KERVER

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Championnat ouvert :

- Aux messieurs seniors 1 ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription** ;
- Aux messieurs seniors 2 ayant atteint l'âge de 65 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription** ;
- Aux dames ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciées dans un club du département, **certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription**.

**Le nombre des joueurs est limité à 120. Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.**

## FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous      Classement en brut  
En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou  
Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

<b>Seniors 1 et 2 :</b>	Boules jaunes	1 <sup>ère</sup> série : index jusque 11,4 2 <sup>ème</sup> série : index à partir de 11,5
<b>Dames :</b>	Boules rouges	1 <sup>ère</sup> série : index jusque 11,4 2 <sup>ème</sup> série : index à partir de 11,5

L'index pris en compte est celui à la date de clôture de l'inscription

### Ordre des départs :

2<sup>ème</sup> série et 1<sup>ère</sup> série dans l'ordre décroissant des index dans chaque série

## ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

**DROITS D'ENGAGEMENT** : 22 euros.

**MODALITES des INSCRIPTIONS** : L'inscription se fait par l'extranet

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close le vendredi précédent l'épreuve  
En cas de problème d'inscription contactez Gilbert Chevalier 06 38 77 15 20

## PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 1/2 heure après la fin de l'épreuve.

## QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Chaque département **qualifie 50 joueurs et joueuses** au prorata des participants effectifs dans chaque catégorie

**Les trois premiers de la première série du championnat de Bretagne de l'année précédente, dans chaque catégorie, sont qualifiés d'office. Ils ne rentrent pas dans le quota départemental.**

# MINI TOUR 56 année 2018

Réservée aux jeunes (gars et filles) des Catégories U8, U10, U12, benjamins, minimes et Cadets.

**But** : permettre aux jeunes du département de s'affronter entre eux afin de leur donner le goût de la compétition et d'améliorer leur index.

## **Limite d'index :**

- |                                   |       |                  |       |
|-----------------------------------|-------|------------------|-------|
| • Cadets :                        | <18,5 | Cadettes :       | <26,5 |
| • Minimes garçons :               | <18,5 | Minimes filles : | <26,5 |
| • Benjamins :                     | <26,5 | Benjamins :      | <35,5 |
| • U 12 garçons et filles :        | ≤ 45  |                  |       |
| • U 10 et U 8 garçons et filles : | < 54  |                  |       |

Charge aux clubs d'organiser des compétitions afin que leurs jeunes puissent y participer.

## **Forme de jeu :**

- Stroke play : 18 trous pour les cadettes, minimes, benjamins et U12 ayant un index ≤ 45.
- Stroke ford (stroke play plafonné à 10) : 9 trous pour les U10 et U8 ayant un index entre 46 et 54.

**Les U10 et U8 garçons et filles d'index ≤ 45 disputeront le championnat U12 sur 18 trous**

En cas de mauvaises conditions atmosphériques le jeu pourra se dérouler en **stableford**

## **Marques de départs :**

- Cadets : Blanc et bleu
- Minimes: Blanc et bleu
- Benjamins: Jaune et rouge
- U 12: Orange et violet
- U 10 (index >45): Repères avancés (1975 et 1640 mètres maximum)
- U 8 (index >45) : Repères avancés (1975 et 1640 mètres maximum)

## **Classement :**

Pour chaque journée il y aura un classement individuel par catégorie en brut

Un classement général en **brut** sera établi à l'issue de chaque journée, en totalisant les scores (brut - le par).

## **Inscription :**

**RAPPEL : LES U8 ET U10 d'index inférieurs à 46 devront être inscrits en U12**

Les inscriptions se font par **l'extranet** 4 jours pleins avant le jour de l'épreuve.

Les inscriptions **arrivant après cette date** ne seront pas prises en compte.

## **Dates retenues**

<b>SAMEDI 7 AVRIL 2018</b>	<b>RHUYS KERVER</b>
<b>SAMEDI 14 AVRIL 2018</b>	<b>SAINT LAURENT</b>
<b>SAMEDI 5 MAI 2018</b>	<b>PLOEMEUR OCEAN</b>

<b>DIMANCHE 15 AVRIL 2018</b>	<b>SAINT LAURENT</b>
-------------------------------	----------------------

Ces 4 épreuves servent de support pour la **qualification aux championnats de Bretagne**.

Dans la mesure du possible, pour des problèmes d'horaires de retour au domicile, les départs se feront au plus tôt **à partir de 8h30**.



## MINI TOUR 56 année 2018

### CAHIER DES CHARGES

#### POUR LES GESTIONNAIRES

Les gestionnaires devront respecter le cahier des charges suivant :

**1. Terrain**

Des départs seront réservés pour cette compétition en concertation avec le CD56.  
Le terrain sera préparé comme pour une compétition de club.

**2. Accueil**

L'accueil du club-house devrait être ouvert ½ heure avant le 1<sup>er</sup> départ.

#### POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les Associations Sportives devront respecter le cahier des charges suivant :

1. L'Association Sportive communiquera le nom du responsable à contacter pour cette épreuve, ceci afin d'adapter l'organisation de l'épreuve en fonction de différents paramètres (condition climatique, nombre d'inscrits, etc...).
2. Les départs se feront, au plus tôt à partir de 8H30, par catégories et/ou index. Les U 8 et U 10 ans ayant un index entre 46 et 53 partiront en dernier pour 9 trous.
3. La présence d'un starter est souhaitée.
4. L'Association Sportive organisera une collation pour la remise des prix.

#### POUR LE CD 56

Le CD 56 devra respecter le cahier des charges suivant :

1. Le CD 56 gèrera la compétition (départs, saisie des scores, proclamation et publication des résultats).
2. Les inscriptions se feront par l'**extranet** avant le **mardi précédent l'épreuve**. Les inscriptions **arrivant après cette date**, ne seront pas prises en compte.
3. Les horaires seront publiés sur le web.
4. Un classement en brut stroke play sera établi par catégorie.
5. Le CD 56 fournira et remettra des distinctions aux lauréats.
6. Les résultats seront mis en ligne sur le site de la ligue de Bretagne rubrique Comité Départemental 56.
7. A tout moment, le CD 56 pourra apporter toutes les modifications qu'il jugera nécessaires et opportunes, à ce règlement, si les circonstances le demandent avec le souci de respecter les règles et l'équité qui régissent le jeu de golf.

***En cas de problème pour les horaires et autres bien vouloir contacter  
Patrick Piriou au 06 30 15 26 94***

# CHAMPIONNAT DU MORBIHAN PAR EQUIPES DAMES et MESSIEURS 11 Mars 2018 – Golf de Val Quéven - 1 tour

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne.

**Compétition non-fumeurs.**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Pour les clubs :** Toutes les Associations sportives du département, affiliés avec terrain.

- 6 joueurs par équipes Messieurs + 6 remplaçants éventuels
- 4 joueuses par équipes Dames + 4 remplaçantes éventuelles

**Licence et certificat médical ou questionnaire de santé enregistrés à la FFGolf au plus tard à la date limite d'inscription des équipiers.**

## FORME DE JEU

**Stroke play brut / 1 tour / 18 trous.**

**Marques de départ :** Repères bleus pour les Dames et repères blancs pour les Messieurs.

**Classement :** Addition des 5 meilleurs scores par équipe Messieurs.  
Addition des 3 meilleurs scores par équipe Dames.

**Départage :** Comparaison de la somme des 2 cartes non retenues, puis si besoin de la somme des 2 meilleures cartes, puis de la somme des deux secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

## DEPARTS ET ORDRE DE JEU

**Le tirage des départs** est fait dans l'ordre du classement du championnat de l'année précédente, tout nouveau club se positionnant en dernière position, avec le 1<sup>er</sup> départ à partir de 08H30.

**Les horaires de départs** seront disponibles le lendemain de la clôture des inscriptions des équipiers.

**Ordre de jeu :** Les joueurs et joueuses portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

## ENGAGEMENT

**DROITS D'ENGAGEMENT :** 150 Euros par club par chèque à l'ordre du Comité Départemental du MORBIHAN.

### **MODALITES des INSCRIPTIONS :**

L'inscription se fait par Extranet (tous les clubs sont automatiquement inscrits).

L'inscription des joueuses et / ou joueurs sera close 4 jours pleins précédents l'épreuve.

En cas de problème d'inscription contactez Patrick PIRIOU au 06 30 15 26 94

## COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve pourra modifier ce règlement, à tout moment, jusqu'à l'heure du 1<sup>er</sup> départ.

## REMISE des PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve, au Club-House du Golf.

# PROJET DE CHAMPIONNAT DU MORBIHAN INTER ECOLES DE GOLF U10 – U12

## Date et Lieu à définir

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules peuvent participer au championnat les équipes dont les jeunes sont licenciés dans une Association sportive disposant d'une école de golf et à laquelle les jeunes sont effectivement inscrits.

**Les équipes présentées aux championnats de Bretagne seront les deux premières de chaque département** qui auront été qualifiées à l'issue de cette compétition.

### FORME DE JEU

#### Composition de l'équipe

L'équipe devra être composée de 4 joueurs : 2 U10 et 2 U12 **filles et/ou garçons**

#### Forme de jeu par catégories

Catégorie U10 et moins (2008 et après): 2 simples en strokeford sur 18 trous joués sur un terrain de pitch and putt ; 9 trous le matin et 9 trous l'après-midi.

Catégorie U12 (2007 et 2006) : 2 simples en strokeford sur 18 trous (repères adaptés) ; 9 trous le matin et 9 trous l'après-midi.

#### Distances de jeu

Voir le § 5-3-6-4 du Vade-mecum sportif fédéral de l'année en cours.

#### Ordre de jeu

L'ordre de jeu sera établi dans chaque catégorie par ordre croissant des index (ordre appliqué pour le matin et l'après-midi).

#### Classement

Le classement sera établi par l'addition des trois meilleurs scores bruts des cartes de l'équipe. En cas d'égalité, le départage se fera sur les quatrièmes cartes puis si besoin sur les meilleures cartes etc...

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par EXTRANET par l'intermédiaire des clubs.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Compte tenu du jeune âge des enfants, il est recommandé de s'assurer qu'ils soient correctement équipés (boissons, barres, tenues de pluie...).

Les chariots électriques ne sont pas autorisés, il est cependant conseillé de mettre à la disposition du jeune joueur un chariot à main.

Les Parents accompagnants ne sont pas autorisés à suivre leur enfant sous peine de disqualification du joueur.

Dans la mesure où l'épreuve se déroule en deux parties, il est important de prévoir un repas pour le midi.

### RESULTATS

Les résultats seront proclamés une demi-heure après la fin de la compétition.